



REGLEMENT SALON D'HIVER CAMPAGN'ARTS 2011

Article 1

L'exposition de peinture et sculpture « **Salon d'hiver Campagn'arts** » aura lieu à la salle polyvalente de St-Rémy les 19 et 20 Novembre 2011. La remise de prix officielle aura lieu le dimanche 20 novembre à 17h30.

Article 2

Chaque artiste pourra présenter 3 ou 5 œuvres suivant le format.
Les œuvres devront être équipées d'un système d'accrochage.

Article 3

Le droit d'inscription est de 30 Euros

Article 4

Une commission de 10% sera perçue par l'association Campagn'Arts pour toute œuvre vendue pendant l'exposition

Article 5

Le Dossier d'inscription devra comporter photos (papiers ou cd) des œuvres + biographie de l'artiste (aucun document ne sera retourné, envoyer des copies).

L'association Campagn'arts se réserve le droit de choisir les œuvres à exposer.

Article 6

Date limite du dépôt de dossier le 1^{er} novembre 2011.

Article 7

Les artistes sélectionnés seront informés par courrier ou mail.

Article 8

Le dépôt des œuvres se fera le jeudi 17 novembre ou le vendredi 18 novembre entre 16h et 19h.

Article 9

Le retrait des œuvres se fera le 20 novembre après la proclamation du palmarès.

Article 10

L'association décline toute responsabilité en cas de dommage non dû à un membre de l'association. A charge pour l'artiste de contracter une assurance s'il le souhaite.

Article 11

L'artiste devra être présent ou représenté lors du palmarès. En cas d'absence du lauréat*, le prix sera remis au 2^{ème}. (*sauf cas de force majeure)